



AVIS PUBLIC

DÉPÔTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ ET DU RAPPORT SU VÉRIFICATEUR

Je soussignées, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, donne avis, conformément aux dispositions de l'art, 176.1 du Code municipal, le rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, seront déposés à la séance ordinaire du Conseil le lundi 2 avril 2022.

Donné à Massueville, ce 26e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière

Andrée Gagné